

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT D'ALBI
COMMUNE DE CASTELNAU DE LEVIS

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Délégation de fonction et de signature

Au troisième adjoint

Le Maire de la commune de Castelnaud de Lévis

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18.

Vu le 4^{ème} alinéa du Chapitre I du titre 1^{er} de l'Instruction Générale relative à l'Etat Civil du 21 septembre 1955 (modifiée) ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de **Monsieur TARDIEU David en qualité de 3^{ème} adjoint au Maire ;**

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'Etat Civil il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur TARDIEU David 3^{ème} adjoint au Maire.

ARRETE

Article 1^{er} : En application de l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales Monsieur TARDIEU David en qualité de 3^{ème} adjoint est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : travaux communaux, gestion du parc matériels et véhicules.

En application de l'article L2122-32 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur TARDIEU David 3^{ème} adjoint ; assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions d'officier d'état civil.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Monsieur TARDIEU David 3^{ème} adjoint, a effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratif relatifs au service de l'état civil.

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1^{er} ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée Monsieur le Préfet du Tarn et au Trésorier.

Castelnaud de Lévis, le 27 mars 2026

Le Maire,

Patrice DELHEURE



*Notifié à l'intéressé
David TARDIEU le 27 mars 2026*